



# RECUEIL DES ACTES

**ANNEE 2012**



## SOMMAIRE

---

<b>Comité Syndical du 1<sup>er</sup> février 2012 .....</b>	<b>5</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>5</b>
N°12/02/01 PV du comité du 7 décembre 2011.....	5
N°12/02/02 Election d'un secrétaire de séance.....	5
N°12/02/03 Budget Primitif 2012 .....	5
N°12/02/04 Financement des usines.....	7
N°12/02/05 Programme d'opérations.....	8
N°12/02/06 Désignation d'un élu pour la communication .....	9
<b>ADMINISTRATION TECHNIQUE .....</b>	<b>10</b>
N°12/02/07 Convention de financement 2 <sup>ème</sup> tranche Férel-Rennes .....	10
<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>10</b>
N°12/02/08 Délégations du Comité au Bureau et au Président.....	10
N°12/02/09 Site internet.....	11
N°12/02/10 Suite à donner au schéma départemental de coopération intercommunale .....	11
N°12/02/11 Fixation des dates du prochain bureau et comité.....	11
<b>Comité Syndical du 5 juin 2012.....</b>	<b>12</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>12</b>
N°12/06/01 Approbation du PV du comité du 1 <sup>er</sup> février 2012 .....	12
N°12/06/02 Election d'un secrétaire de séance.....	12
N°12/06/03 Approbation du Compte Administratif 2011.....	12
N°12/06/04 Approbation du Compte de Gestion 2011.....	12
N°12/06/05 Affectation du résultat.....	13

N°12/06/06	Adoption du BS 2012.....	13
N°12/06/07	Point sur les délégations du Bureau et du Président.....	14
N°12/06/08	Programme complémentaire n°1.....	16
N°12/05/09	Complément au règlement financier.....	17
N°12/05/10	Assimilation du SMG35 à une collectivité de 40 000 habitants.....	17
<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.....</b>		<b>18</b>
N°12/05/11	Réponse au courriel de Mme Théaudin.....	18
N°12/06/12	Fixation des dates du prochain bureau et comité.....	18
<b>Comité Syndical du 9 octobre 2012 .....</b>		<b>19</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>		<b>19</b>
N°12/10/01	Approbation du PV du comité du 5 juin 2012.....	19
N°12/10/02	Election d'un secrétaire de séance.....	19
N°12/10/03	Point sur les délégations du Bureau et du Président.....	19
N°12/10/04	Décision modificative n°1.....	20
N°12/10/05	Conventions SMPBR : n°5 à 9 et avenant à n°1, 2 et 4.....	21
N°12/10/06	Création de poste.....	21
N°12/10/07	Complément du régime indemnitaire.....	21
N°12/10/08	Fixation du montant du fonds de concours pour 2013.....	22
N°12/10/09	Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2013.....	22
N°12/10/10	Convention avec les syndicats départementaux pour les carrefours de l'eau.....	22
<b>ADMINISTRATION TECHNIQUE.....</b>		<b>23</b>
N°12/10/11	Programme d'opérations complémentaire n°2.....	23
N°12/10/12	Bassins Versants : financement pour 2013.....	24
<b>INFORMATIONS.....</b>		<b>24</b>
N°12/10/13	Révision du schéma.....	24
<b>Comité Syndical du 11 décembre 2012 .....</b>		<b>25</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>		<b>25</b>
N°12/12/01	Approbation du PV du comité du 9 octobre 2012.....	25
N°12/12/02	Election d'un secrétaire de séance.....	25

N°12/12/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président .....	25
N°12/12/04 Remplacement d'un membre du bureau.....	26
N°12/12/05 Décision modificative n°2.....	26
N°12/12/06 Débat Orientation Budgétaire 2013.....	27
N°12/12/07 Loi Warsmann (non facturation des fuites).....	29
<b>ADMINISTRATION TECHNIQUE .....</b>	<b>29</b>
N°12/12/08 PPC : Délais maximum d'intervention du SMG après DUP (complément au règlement financier) .....	29
N°12/12/09 Lancement 3 <sup>ème</sup> tranche Férel-Rennes.....	30
N°12/12/10 PPC : Bilan 2011 .....	31
<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>31</b>
N°12/12/11 Carrefours de l'eau, 20 ans du SMG.....	31



---

## COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2012

---

L'an deux mille douze, le 1<sup>er</sup> février, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

---

### ADMINISTRATION GENERALE

---

Le Président ouvre la séance en offrant ses vœux à l'assemblée.

---

N°12/02/01 PV du comité du 7 décembre 2011

---

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

---

N°12/02/02 Election d'un secrétaire de séance

---

M. Yannick NADESAN est désigné comme secrétaire de séance.

---

N°12/02/03 Budget Primitif 2012

---

Monsieur TROUSLARD présente le budget établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 7 décembre 2011. Une vue d'ensemble du BP 2012 est présentée ci-dessous :

### FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation anticipé		0,00
Crédit d'exploitation proposé	6 305 000,00	6 305 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 305 000,00</b>	<b>6 305 000,00</b>

## INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat déficit d'invest. reporté		
Crédit d'invest. proposé	13 972,05	13 972,05
<b>TOTAL</b>	<b>13 972,05</b>	<b>13 972,05</b>

## EXPLOITATION

### Dépenses

Chap	Libellé	BP 2011 et DM	CA 2011 provisoire	PROPOSITIONS BP2012
011	Charges à caractère Gén.	134 400,00	94 623,46	116 700,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	330 450,00	321 896,84	334 750,00
65	Aut. Char. gestion courante	17 622 000,00	5 912 192,12	5 833 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	38,81	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	14 296,45	14 296,45	13 472,05
022	Dépenses imprévues	5 140,92		4 577,95
	<b>TOTAL</b>	<b>18 130 787,37</b>	<b>6 343 047,68</b>	<b>6 305 000,00</b>

### Recettes

Chap	Libellé	BP 2011 et DM	CA 2011 Provisoire	PROPOSITIONS BP2012
013	Atténuation de charges	2 000,00	4 575,84	2 000,00
70	Produits des serv. du domaine et ventes	5 400 000,00	5 588 293,22	6 300 000,00
74	Subvention d'exploitation			
75	Aut. prod. de gest° courante	3 000,00	3520,26	3 000,00
77	Produits exceptionnels		46,66	
	Excédent d'expl. reporté	12 725 787,37		
	<b>TOTAL</b>	<b>18 130 787,37</b>	<b>5 596 435,98</b>	<b>6 305 000,00</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chap	Libellé	BP 2011 et DM	CA 2011 Provisoire	PROPOSITIONS BP2012
20	Immobilisation Incorporelles	7 000,00	2 000,00	2 500,00
21	Immobilisation Corporelles	72 000,00	1 123 ,80	10 500,00
020	Dépenses Imprévues	1 638,73		972,05
	<b>TOTAL</b>	<b>80 638,73</b>	<b>3 123,80</b>	<b>13 972,05</b>

### Recettes

Chap	Libellé	BP 2011 et DM	CA 2011 Provisoire	PROPOSITIONS BP2012
21	Immobilisation corporelles			
10	Dot. Fond divers et réserves	2 200,00	2 270,00	500,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 296,45	14 296,45	13 472,05
	Excédent d'inv. reporté	64 142,28		0
	<b>TOTAL</b>	<b>80 638,73</b>	<b>16 566,45</b>	<b>13 972,05</b>

Le budget est adopté à l'unanimité.

---

N°12/02/04 Financement des usines

---

M. Trouslard présente la problématique sachant qu'elle a déjà été évoquée lors du dernier comité. Jusqu'ici, le SMG35 a financé l'ensemble des usines sous maîtrise d'ouvrage des SMP. Aujourd'hui, la compétence production est de plus en plus exercée par les SMP (SMPBR depuis janvier 2011, Côte d'Emeraude en 2014,...). Sous peine de dérives financières, il devient donc urgent de définir les usines susceptibles d'être financées dans le cadre du schéma (rôle de sécurisation).

De plus, toutes les usines sont nécessaires à l'approvisionnement en eau du territoire. Afin d'assurer une cohérence départementale sur les projets à venir (localisation et dimensionnement) et d'inciter le transfert des outils de production aux SMP, il est proposé de financer partiellement ces ouvrages.

Ainsi, il est proposé d'ajouter 2 additifs au schéma départemental de 2007 pour les usines de production d'eau potable :

- 1 pour les usines jouant un rôle de sécurisation et susceptibles d'être financées à 100% ;
- 1 pour les usines ayant un rôle plus local et susceptibles d'être financées entre 20 et 30%.

L'incidence financière de ces participations complémentaires est importante. Le surcoût pour les usines principales serait de l'ordre de 40M€ et celui pour les usines locales serait de l'ordre de 4,5M€ par tranche de 10%. Une première approche à l'horizon 2020 montre une dépense supplémentaire d'environ 12M€ nécessitant une augmentation de 0.02€ du fonds de concours.

Les élus sont d'accord sur l'ensemble des propositions. Toutefois une discussion s'engage sur le taux de financement des usines « locales ». Le comité valide à la majorité :

- la règle suivante : toute contribution financière du SMG aux travaux sur les usines de production est conditionnée à l'appartenance de ces ouvrages aux SMP et se limitera au premier investissement.
- arrête la liste des usines jouant un rôle de sécurisation (cf annexe 1). A noter le retrait des usines de Combourg et de Raulin qui n'assureraient pas un rôle de secours, par rapport au schéma de 2007.
- arrête la liste des usines jouant un rôle local avec ajout de l'usine de St Ideuc (cf annexe 2)
- décide de financer les usines jouant un rôle local à hauteur de 30%
- précise que l'assiette sur laquelle seront apportés ces financements sera déterminée par le bureau en application du règlement financier.
- décide de ne pas financer les travaux liés aux eaux brutes : barrages et drains
- précise que l'intégration éventuelle de nouveaux ouvrages sera soumise à délibération du comité du SMG35.

---

N°12/02/05 Programme d'opérations

---

M. Trouslard présente le programme d'opérations par SMP. Il précise que tout comme l'année dernière, les chiffres présentés sont minimalistes.

Monsieur Fauvel ajoute que ce programme d'opérations pourra être modifié tout le long de l'année dans la limite du budget.

Le report de l'année 2011 est important. Monsieur Trouslard rappelle qu'un certain nombre de participations n'a pas pu être versé en application du règlement financier. En effet, celui-ci impose un état récapitulatif avec toutes les subventions versées. Cet état n'est réalisable qu'un an après la réception du marché. Il sera donc proposé au prochain comité une délibération permettant un solde peu après la réception des travaux.



Monsieur Piednoir demande que le doublement de la canalisation sur la Rance soit étudié plus rapidement (prévu en 2016 au schéma). Il précise que les difficultés connues fin 2011 sont loin d'être résolues. M. Fauvel est d'accord et demande au service de lancer l'étude dès cette année.

Monsieur Fauvel indique qu'il est essentiel de préserver la ressource et d'avoir une vision globale. La modification des statuts (rôle de coordinateur) devrait permettre au service d'obtenir plus facilement le niveau des ressources et donc de mettre en place une gestion globale de la ressource.

Monsieur Nadesan souhaiterait que le SMG anticipe et commence à communiquer sur la sécheresse.

M. Trouslard va envoyer une demande aux syndicats producteurs pour obtenir les niveaux des ressources mensuellement.

Le programme d'opérations 2012 suivant est adopté à l'unanimité.

Collectivité	Report RAR 2011	Programme 2012	TOTAL 2012
SMPBC	134 250	79 500	213 750
SMPBR	1 423 393	856 400	2 279 793
SMP CE	396 964	544 339	941 303
SMP Ouest 35	311 861	93 000	404 861
SMP Ille et Rance	78 515	0	78 515
SMP la Valière	679 608	83 000	762 608
IAV		0	-
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>3 024 590</u></b>	<b><u>4 680 829</u></b>

---

N°12/02/06 Désignation d'un élu pour la communication

---

Avec la mise en ligne du site internet et le rôle d'observatoire tenu par le SMG35, le syndicat sera amené à communiquer plus régulièrement. Lors du bureau, Monsieur Couet souhaitait qu'une étude soit lancée pour déterminer la stratégie de communication du SMG35. Le comité entérine cette proposition et désigne Monsieur Christian COUET comme élu référent pour la communication.

## ADMINISTRATION TECHNIQUE

---

N°12/02/07 Convention de financement 2<sup>ème</sup> tranche Férel-Rennes

---

Dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche de la liaison Férel-Rennes, le SMG35 s'est engagé à participer financièrement à hauteur de 4 790 000€ (délibération du 13.07.2010) sous réserve de la signature d'une convention. Elle comprend les principaux points suivants :

- Travaux réalisés par l'IAV jusqu'à Bains sur Oust (canalisations DN 700mm) avec mise en place d'un accélérateur ; mise en service prévue au printemps 2012
- Participation du SMG sur la base de 300 000€/an pendant 25 ans ; versement au 1<sup>er</sup> juillet
- Révision de la convention à la mise en service de la liaison jusqu'à Rennes
- Echanges d'informations réguliers entre les 2 parties (mini : une fois par an)

Monsieur Trouslard précise que cette convention est passée entre le SMG35 et l'IAV afin de déterminer les modalités financières. Une autre convention sera établie entre le SMP Ouest 35 et l'IAV afin de déterminer les volumes transités.

Monsieur Nadesan indique qu'il est surpris par la rédaction de cette convention car celle-ci laisse supposer que la 3<sup>ème</sup> tranche sera réalisée.

Monsieur Fauvel intervient et rappelle que ce projet a toujours suscité des discussions, il précise que cette liaison est nécessaire au département. Monsieur Trochu souligne que pour le Symeval cette liaison est importante.

Monsieur Fauvel précise que cette convention ne concerne que le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche.

La délibération est adoptée à la majorité.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

N°12/02/08 Délégations du Comité au Bureau et au Président

---

Monsieur Trouslard présente la décision prise durant cette période du 8 décembre 2011 au 31 janvier 2012

\*Dans le cadre de ses délégations le Président a signé le marché suivant :

Date	Objet	Attributaire	Montant
12/01/2012	Baie Climatisée	2R Systems	3 801,35€

Les membres du comité prennent acte des décisions prises.

---

N°12/02/09 Site internet

---

Depuis le 12 janvier le site internet du SMG35 est en ligne, 300 visites ont eu lieu avec des retours très positifs. Il est aussi un relai pour les SMP. Toute suggestion est la bienvenue.

---

N°12/02/10 Suite à donner au schéma départemental de coopération intercommunale

---

La préconisation n°5 du SDCI confie au SMG35 « une étude visant à poursuivre la rationalisation de l'intercommunalité dans le domaine de l'eau ». M. Trouslard doit rencontrer M. Mariotto de la préfecture pour en savoir plus.

---

N°12/02/11 Fixation des dates du prochain bureau et comité

---

Prochaines dates :

-bureau : 22 mai 2012 à 9h30

-comité : 5 juin 2012 à 9h30

La séance est levée à 11h40

## COMITE SYNDICAL DU 5 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le 5 juin, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

### ADMINISTRATION GENERALE

N°12/06/01 Approbation du PV du comité du 1<sup>er</sup> février 2012

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°12/06/02 Election d'un secrétaire de séance

M. Marc HERVE est élu secrétaire de séance.

N°12/06/03 Approbation du Compte Administratif 2011

Monsieur Isambert présente de manière synthétique le compte administratif. Il rappelle que celui-ci a fait l'objet d'une présentation en détail au comité du 1<sup>er</sup> février 2012, mais n'a pu être approuvé faute de validation, à l'époque, de la paierie départementale.

Sans changement par rapport à la présentation du 1<sup>er</sup> février 2012, le Compte Administratif de l'exercice 2011 est arrêté comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE
Exploitation	6 343 047,68 €	5 596 435,98 €	12 725 787,37 €	11 979 175,67 €
Investissement	3 123,80 €	16 566,45 €	64 142,28 €	77 584,93 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>6 346 171,48 €</b>	<b>5 613 002,43 €</b>	<b>12 789 929,55 €</b>	<b>12 056 760,60 €</b>

Après départ du Président, M. Marc Hervé, 1er vice -président, répond aux questions et fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

N°12/06/04 Approbation du Compte de Gestion 2011

M. Fauvel reprend sa place. Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président. Il est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'instruction comptable M49, le Comité Syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2011, dont l'excédent s'élève à **12 056 760,60** Euros.

Il est proposé d'inscrire :

- au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **11 979 175,67 €**
- au compte 001 en section d'investissement un excédent de **77 584,93€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Le Président présente le budget supplémentaire établi pour intégrer l'affectation et la répartition du résultat du Compte Administratif 2011 dans le BP 2012 voté le 1<sup>er</sup> février 2012. Une vue d'ensemble du BS 2012 est présentée ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

	<i>Dépenses de la section d'exploitation</i>	<i>Recettes de la section d'exploitation</i>
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		<i>11 979 175,67</i>
<i>Crédit de fonctionnement proposé</i>	<i>11 979 175,67</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 979 175,67</b>	<b>11 979 175,67</b>

**INVESTISSEMENT**

	<i>Dépenses de la section d'investissement</i>	<i>Recettes de la section d'investissement</i>
<i>Résultat d'investissement reporté</i>		<i>77 584,93</i>
<i>Crédit d'investissement proposé</i>	<i>77 584,93</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>77 584,93</b>	<b>77 584,93</b>

Le détail de la répartition est présenté dans les tableaux qui suivent :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	PROPOSITIONS BS 2012	Chap	Libellé	PROPOSITIONS BS 2012
011	Charges à caractère Gén.		013	Atténuation de charges	
012	Charges de pers. et fr. ass.		70	Produits de gestion courante	
65	Aut. Char. gestion courante	11 978 400,00	75	Autres produits	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
042	Opé d'ordre de transfert			Excédent d'exploitation reporté	11 979 175,67
022	Dépenses imprévues	775,67			
	<b>TOTAL</b>	<b>11 979 175,67</b>		<b>TOTAL</b>	<b>11 979 175,67</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	PROPOSITIONS BS 2012	Chap	Libellé	PROPOSITIONS BS 2012
20	Immobilisation Incorporelles	2 000,00	10	Dot. Fond divers et réserves	
21	Immobilisation Corporelles	75 000,00	040	Opér. d'ordre de transfert	
020	Dépenses Imprévues	584,93		Excédent d'investissement reporté	77 584,93
	<b>TOTAL</b>	<b>77 584,93</b>		<b>TOTAL</b>	<b>77 584,93</b>

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

---

N°12/06/07 Point sur les délégations du Bureau et du Président

---

Monsieur Isambert présente les décisions prises durant la période du 1<sup>er</sup> février 2012 au 4 juin 2012, dans le cadre des délégations du bureau et du Président.

*\*Eligibilité des marchés (Délégation du bureau) :*

Objet	SMP	Stade projet	Type Travaux	Eléments finançables	
<b>Stade « Etudes »</b>					
Construction du réservoir des Fraux	OUEST 35	AVP	Schéma départemental	Ensemble du projet	
Refonte du pompage des Gallets - secours du SYMEVAL	SMPBR	PRO	Schéma départemental	Eléments nécessaires à la <u>sécurisation du SYMEVAL et à l'alimentation de l'aqueduc Rennes- Mezières</u> (sur la base de la décomposition des prix)	
Refonte du pompage des Gallets - alimentation de Cesson	SMPBR	PRO	Antenne secondaire	Eléments nécessaires à <u>l'alimentation de Cesson-Sévigné</u> (sur la base de la décomposition des prix)	
Alimentation du réservoir de Noyal / Clos-Saint-Pierre	Symeval	AVP	Antenne secondaire	Ensemble du projet	
Objet	SMP	Stade projet	Montant total (€ HT)	Règle de financement	Montant finançable (€HT)
<b>Stade « Travaux »</b>					
Canalisation Rennes-Cesson	SMPBR	Marché travaux	558 968 €	100%	543 968 €
Usine Bois Joli - refoulements	SMPCE	Avenants travaux	28 950 €	100%	28 950 €
Aménagement des VRD sur le site de l'usine de Bois Joli	SMPCE	Avenants travaux	26 821 €	100%	26 821 €

*\*Personnel (Délégations du bureau et du Président) :*

Date	Type de contrat
22 mai 2012	CDD d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2012 gestionnaire de donnée
1 mai 2012	Passage du temps de travail de Malika Paulik de 50 à 60% à partir du le 1 <sup>er</sup> mai 2012.
Mai 2012	Saisine de la CAP pour l'intégration de Jean-Pierre Trouslard dans la fonction publique territoriale à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2012

*\*Marchés (Délégation du Président) :*

Date	Objet	Attributaire	Montant
28 mars 2012	Changement d'opérateur Téléphonique - ligne fixe - portable	SFR	82€/mois hors communication vers les portables 56€/mois

Les membres du comité prennent acte des décisions prises

---

N°12/06/08 Programme complémentaire n°1

---

Conformément au règlement financier, le programme complémentaire n°1 suivant est présenté par Jean-Pierre Trouslard au Comité :

SMP	Intitulé de l'opération	Montant éligible de l'opération	Participation du SMG35 en Euros
	<b>Participation au Remboursement d'emprunt</b>		
Symeval	Emprunt ARKEA année 2012	3 000 000 €	310 000 €
SMPBR	Emprunt ARKEA année 2012 (taux variable 4,15%)	550 000 €	30 000 €
	<b>Financement direct</b>		
SMPBR	Canalisation Rennes - Cesson	545 000 €	250 000 €
IAV	Première annuité (1/2 année)	4 790 000 €	150 000 €
	<b>PPC après DUP</b>		
SMPBC	La Fontaine - SIE Parigné-Landéan - Boisement ZS	3 993,50 €	1 200 €
	<b>Recherche en eau</b>		
OUEST 35	Comblement de piézomètres	29 000 €	25 000 €
	<b>TOTAL</b>		<b>766 200 €</b>



Les membres du comité adoptent le programme complémentaire n°1 présenté et son inscription au programme d'opérations 2012 à l'unanimité

---

N°12/05/09 Complément au règlement financier

---

Lors du comité du 1<sup>er</sup> février 2012, il a été décidé de financer les usines jouant un rôle local à hauteur de 30%. Il apparaît nécessaire de compléter le règlement financier par une fiche qui expose les modalités d'instruction et de versements des aides du SMG35 pour le financement de ces usines.

Monsieur Trouslard présente les points importants de cette fiche qui font l'objet d'aucune remarque.

Les membres du comité l'adoptent à l'unanimité.

---

N°12/05/10 Assimilation du SMG35 à une collectivité de 40 000 habitants

---

Actuellement, le SMG35 est assimilé à une commune de 10 000 habitants, ce qui ne lui permet pas d'avoir un ingénieur territorial en chef dans son équipe. Pour cela, il faudrait que le SMG35 soit assimilé à une collectivité de 40 000 habitants.

La décision revient à la préfecture après l'instruction d'un dossier qui doit répondre au décret 2000-954 du 22 septembre 2000. L'assimilation repose sur la combinaison des 3 critères cumulatifs suivants :

- Le champ et les compétences de l'établissement
- L'importance du budget
- Le nombre et la qualification des agents à encadrer.

Une note détaillée a été préparée par le service pour cette demande. Le Président présente les atouts pour l'assimilation du SMG35 à une commune de plus de 40 000 habitants, notamment suite à la prise de compétences supplémentaires dans les derniers statuts, votés fin 2011 :

- Champ de compétence départemental
- Développement de ces compétences (développement de l'assistance technique pour les collectivités de l'eau, mise en place de l'observatoire de l'eau potable en Ille-et-Vilaine, maîtrise d'ouvrage pour les canalisations d'intérêt départemental)
- Des recettes (donc un budget) en constante évolution (6,5 M€ aujourd'hui, 8 M€ à court terme et sans doute 10 M€ à moyen terme)
- Une augmentation du nombre d'agents (de 4 personnes en 2004, aujourd'hui 7 agents servent le SMG35 dont 4 de catégorie A)

Le comité valide la demande d'une assimilation du SMG35 à une commune de plus de 40 000 habitants et l'envoi d'un dossier argumenté en préfecture pour instruction.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

N°12/05/11 Réponse au courriel de Mme Théaudin

---

Mme Théaudin de l'association « Regards de femmes du Pays de Liffré » s'interroge, à travers un courriel envoyé le 22 mars 2012, sur :

- Le manque de réussite du SMG35 à contribuer à la protection de la ressource aquifère du département d'Ille-et-Vilaine.
- L'absence de femmes dans l'organe exécutif du SMG35.

Monsieur Fauvel souhaite apporter une réponse à ce courriel, en rappelant notamment :

- Le rôle du SMG35 défini par ses statuts - Interventions exclusives en matière d'alimentation en eau potable.
- Les actions du SMG35 en matière de protection de la ressource utilisée pour l'adduction en eau potable
- Le bilan de qualité des eaux distribuées publié par l'ARS35
- L'organe exécutif du SMG35 est une émanation au troisième rang des élections municipales où les règles de parité ne s'appliquent pas de la même manière selon les communes.

Le comité prend acte du courriel et propose une réponse à partir des éléments cités ci-dessus.

---

N°12/06/12 Fixation des dates du prochain bureau et comité

---

Prochaines dates :

- bureau : 25 septembre 2012 à 9h30
- comité : 9 octobre 2012 à 9h30

La séance est levée à 11h15

## COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le 9 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

### ADMINISTRATION GENERALE

N°12/10/01 Approbation du PV du comité du 5 juin 2012

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°12/10/02 Election d'un secrétaire de séance

M. Yannick NADESAN est élu secrétaire de séance.

N°12/10/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président

Monsieur Trouslard présente les décisions prises durant la période du 5 juin 2012 au 8 octobre 2012, dans le cadre des délégations du bureau et du Président.

*\*Eligibilité des marchés (Délégation du bureau) :*

Objet	SMP	Stade	Montant total (€ HT)	Enveloppe retenue	Règle	Montant finançable (€ HT)
Usine de Champ Fleury (275m <sup>3</sup> /h)	SMPBR	marché	3 217 324 €	Base 200m <sup>3</sup> /h 2 767 311 €	30%	830 193 €
Pompage aux Gallets	SMPBR	marché	693 986 €	693 986 €	100%	693 986 €
Pompage vers Cesson	SMPBR	marché	145 748 €	145 748 €	20%	29 150 €
Aqueduc Mézières - Rennes	SMPBR	avenant	342 000 €	Partie sécurisation 237 000 €	100%	237 000 €
liaison Symeval-SMPBR	Symeval	marché	7 430 854 €	7 374 523 €	100%	7 374 523 €

*\*Personnel (délégation du Président) :*

Date	Type de contrat
01/10/2012	Passage du temps de travail de Malika Paulik à 80% à partir du 1/10/2012.

*\*Dans le cadre de ses délégations le Président a signé le marché suivant :*

Date	Objet	Attributaire	Montant
05 juin 2012	Isolation local informatique	SMPR	1 411,28€

Monsieur Trochu signale qu'il accepte la décision du bureau mais qu'il maintient son opinion sur la meilleure qualité d'une canalisation en acier (moins de perte en eau).

Les membres du comité prennent acte des décisions prises.

---

N°12/10/04 Décision modificative n°1

---

Les modifications suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1. Pour tenir compte du CDD de Marina Chardronnay, il est nécessaire d'effectuer les deux ajustements suivants :

- **Transfert de crédit entre 2 Chapitres**

A l'article **6411** « Salaires » il manquerait **7 000 €** pour finir l'année. Il est proposé de transférer **5000 €** depuis le compte **6453** «Caisse de retraite » et de transférer **2 000 €** depuis l'article **022** « Dépenses Imprévues».

- **Transfert de crédits entre 2 Articles**

De même, Il est proposé de transférer **400 €** depuis le compte **6458** « Cotisation aux autres Organismes» vers le compte **6454** «Assedic ».

2. Au vu de la participation du SMG35 aux prochains carrefours de l'eau fin janvier 2013, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires. Les mouvements concernés sont les suivants :

- **Transfert de crédits entre chapitre**

Libellé	Article	Nouvelle proposition
Catalogues et imprimés (Panneaux, plaquettes et création)	6236	+ 1 000 €
Foires et expositions (Location stand)	6233	+ 1 500 €
Etudes et recherches	617	- 2 500 €

Afin de financer les 3 grands ouvrages (usines de Mézières et Villejean et liaison Mézières-Rennes), le SMPBR a contracté 6 emprunts qui font chacun l'objet d'une convention. Le SMG35 participe au remboursement des échéances. Les conventions 1, 2 et 4 prévoyaient des remboursements semestriels pour limiter le nombre d'écritures bien que les échéances soient trimestrielles.

Or, au regard de l'importance des travaux en cours, la trésorerie du SMPBR ne permet plus de faire l'avance. Ainsi, par voie d'avenant, il est prévu d'ajuster les participations du SMG aux dates d'échéances réelles, pendant 3 ans.

Pour les nouvelles conventions 5 et 9 (caisse d'épargne pour 2 150 000€ (5,45% sur 20 ans) et crédit agricole pour 600 000 € (5,55% sur 15 ans), il est prévu directement un échéancier trimestriel.

Par ailleurs, l'agence de l'eau a versé des avances remboursables sur 15 ans à 0% avec des échéances annuelles. C'est l'objet des conventions 6 à 8 (une par ouvrage) de participer partiellement (proportionnellement à l'enveloppe retenue par le SMG35) au remboursement de ces avances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

N°12/10/06 Création de poste

---

La délibération n°12/06/10 du 5 juin 2012 approuvant l'assimilation du SMG35 à une commune de plus de 40 000 habitants, permet de créer un poste d'Ingénieur en chef de classe normale à compter du 9 octobre 2012. Le comité accepte la création d'un poste d'Ingénieur en chef et donne l'autorisation au Président de recruter.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

N°12/10/07 Complément du régime indemnitaire

---

Le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et la délibération n°12-10-06 du 9 octobre 2012, créant un poste d'Ingénieur en Chef de classe normale, conduisent le SMG35 à compléter le régime indemnitaire du SMG35.

Le régime indemnitaire de la catégorie B est modifié pour tenir compte du reclassement des techniciens supérieurs en techniciens principaux.

Le régime indemnitaire de la catégorie A est complété pour tenir compte de la création du poste d'Ingénieur en chef, par la création de l'indemnité de performance et de fonctions (IPF).

Après en avoir délibéré à huis clos, le comité a décidé d'appliquer les coefficients suivants au montant annuel de référence :

- I.P.F. - part liée aux fonctions : 4 soit un plafond de 16 800€

- I.P.F. - part liée aux résultats : 2 soit un plafond de 8 400€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

N°12/10/08 Fixation du montant du fonds de concours pour 2013

---

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG. Plusieurs raisons incitent à une augmentation : Le contexte financier tendu (emprunts plus courts à des taux élevés, financement partiel au comptant de grosses opérations), les faibles montants de subventions alloués, la nouvelle participation du SMG35 au financement des usines ayant un rôle local et appartenant aux SMP, à hauteur de 30%, et l'importance des investissements à venir. Ainsi, il est proposé au comité de fixer le montant du fonds de concours à 0,16€/m<sup>3</sup> pour l'année 2013. A noter que l'importance des futures augmentations dépendra principalement du contexte (subventions, évolution des prix, évolution de la consommation).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

N°12/10/09 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2013

---

Conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG35 au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité.

Le montant total alloué pour ces travaux n'a que peu d'incidence sur le montant du fonds de concours (0,5 centime d'euro). Pour 2013, les liaisons suivantes sont susceptibles d'être lancées : Ouest35 : secours de Lillion, de Paimpont et de Montfort ; SMPBR : secours du nord de Rennes ; Symeval : secours de Liffré. Le tout, pour un montant de l'ordre de 3M€HT.

Le comité adopte à l'unanimité le maintien du taux de participation du SMG35 aux antennes secondaires, à 20% pour l'année 2013.

---

N°12/10/10 Convention avec les syndicats départementaux pour les carrefours de l'eau

---

Dans le cadre de sa communication, le SMG35 a décidé de participer aux carrefours des gestions locales de l'eau en janvier 2013. Initialement prévu, un partenariat avec le Département n'a pas pu aboutir (regroupement des 4 CG de Bretagne). Après contact avec les syndicats départementaux voisins, il a été décidé d'avoir un stand commun avec les départements des Côtes d'Armor, de la Loire Atlantique, du Morbihan et de la Vendée.

Le SMG35 est porteur de l'opération. A ce titre il avancera les dépenses nécessaires à cette manifestation. Les syndicats départementaux rembourseront leur quote-part. Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention avec chacun d'entre eux.

Le comité approuve les conventions et autorise le Président à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## ADMINISTRATION TECHNIQUE

N°12/10/11 Programme d'opérations complémentaire n°2

Conformément au règlement financier, le programme complémentaire n°2 suivant est présenté par Jean-Pierre Trouslard au Comité.

SMP	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Inscription du SMG35 en Euros
	<b>Participation au Rbt d'emprunt</b>		
SMPBR	Caisse d'Epargne convention n°5	2 150 000 €	99 500 €
SMPBR	Crédit Agricole convention N°9	600 000€	17 500 €
SMPBR	Convention n°4 ARKEA	550 000 €	13 500 €
SMPEPCE	4eme trimestre année 2012	2 500 000 €	30 000 €
	<b>Financement direct</b>		
SMPBR	Usine de Champ Fleury	3 211 000 € (études+travaux)	420 000 € (≈830 193/2)
<i>SMPBR</i>	Pompage des Gallets (travaux) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Part 100%</li> <li>• Part Antenne secondaire</li> </ul>	693 896 € 145 745 €	310 000 € 29 150 €
<i>SMPBR</i>	Usine de Mézières	4 000 000 €	4 000 000 €
	<b>PPC avant DUP</b>		
SPIR	Etude PPC Plesder	24000€	12 000€
	<b>PPC après DUP</b>		
Ouest 35	Prise d'eau du Paradet - Redon		60 500 €
SMPBC	Lécousse	100 000 €	18 000 €
SMPBR	Chèze canut - Aménagement et mise en sécurité des retenues	39 926,30 €	14 000 €
SYMEVAL	Drains de Vitré (solde)	116 556 €	21 675 €
SYMEVAL	Coudrais & Motte St Gervais		20 775 €
Ouest 35	La Chapinais SIE Paimpont	22 414,51 €	2 200 €
		<b>TOTAL</b>	<b>5 068 800 €</b>

Les membres du comité adoptent à l'unanimité le programme complémentaire n°2 présenté.

---

N°12/10/12 Bassins Versants : financement pour 2013

---

Monsieur Trouslard explique que les contrats des bassins versants se terminant à la fin de l'année, une décision doit être prise par le SMG35 sur ses modalités de financement pour les années à venir. En attendant la validation du nouveau contrat et les décisions des autres financeurs, le comité décide de prolonger les conditions et montants actuels alloués aux bassins versants pour l'année 2013.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

INFORMATIONS

---

---

N°12/10/13 Révision du schéma

---

Monsieur Trouslard explique qu'il a commencé une révision du schéma de 2007. Une nouvelle approche est proposée. L'étude est basée sur les tranches de consommations et non plus sur le nombre d'abonnés comme précédemment. Ainsi, on constate sur ces dernières années une augmentation de la consommation de la tranche <200 m<sup>3</sup> alors que la demande totale stagne (baisse de la tranche « artisans-agriculteurs).

Une évolution des besoins par secteurs et donc des travaux liés sera faite.

Les conclusions de cette actualisation du schéma seront présentées courant 2013.

Prochaines dates :

-bureau : 27 novembre 2012 à 9h30

-comité : 11 décembre 2012 à 9h30

La séance est levée à 11h30



## COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 11 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

### ADMINISTRATION GENERALE

N°12/12/01 Approbation du PV du comité du 9 octobre 2012

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°12/12/02 Election d'un secrétaire de séance

M. Marc HERVE est élu secrétaire de séance.

N°12/12/03 Point sur les délégations du Bureau et du Président

Monsieur Trouslard présente les décisions prises durant la période du 10 octobre au 11 décembre 2012, dans le cadre des délégations du bureau et du Président.

*\*Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé :*

Date	Projet
27 novembre 2012	<b>Le règlement de formation</b>

*\*Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les conventions et marchés suivants :*

Date	Objet	Attributaire	Montant
27/11/2012	<b>Assurances</b>  Durée : 3 ans	<b>SMACL</b>	Domage causes à autrui : 1 141,68€/an Domage aux biens : 327,50€/an Véhicules à moteur : 1 164,06€/an Soit un total de <b>2 633,24€/an</b>
27/11/2012	<b>Assurance statutaire</b>  Durée : 3 ans	<b>CDG35</b>	Taux en vigueur garanti pour 2013 : 5,10% Base de calcul pour l'assiette : ✓ Salaires : 100 % ✓ Primes : 100 % ✓ Charges patronales : 33% Soit un montant pour 2013 environ : <b>11 200€</b>

27/11/2012	Logiciel comptable	JVS	Logiciel : 3284,81€ Formation : 759,46€ Maintenance : 514,58€
27/11/2012	Devis communication	Autrement Cloître	Création 1 761,71€ Impression et panneaux : 859,93€ Soit un montant de : 2 621,63€
27/11/2012	Convention d'assistance technique	SPIR	pour la réalisation d'une usine à Plesder
Octobre Novembre	Mise à jour de l'inventaire  Sortie de biens d'inventaire	Paierie	Pour un montant de : 110 883,83 €  Pour un montant de : 20 934,50€

*\*Personnel :*

Date	Type de contrat
1 <sup>er</sup> novembre 2012	Titularisation de monsieur Antoine Deconchy

Les membres du comité prennent acte des décisions prises.

---

N°12/12/04 Remplacement d'un membre du bureau

---

Monsieur Michel Penhouët a remis sa démission en tant que membre du bureau de SMG35. Le Président souhaite maintenir la règle jusqu'ici appliquée, à savoir un représentant de chaque Syndicat de Production et un du Département. Après accord des membres présents, il est décidé de procéder à l'élection à main levée du nouveau membre.

Monsieur YVON PIEDNOIR est élu membre du bureau du SMG35.

---

N°12/12/05 Décision modificative n°2

---

Monsieur Trouslard explique que pendant l'été 2012, la Paierie Départementale et le service comptable du SMG35 ont procédé à la mise à jour de l'inventaire du SMG35. Des écritures de régularisation doivent être effectuées.

En fonctionnement

Article	Libellé	Nouvelle proposition
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisation	+ 46,55 €
022	Dépenses Imprévues	- 46,55 €

En investissement

Article	Libellé	Nouvelle proposition
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 275,86€
28184	Mobilier	+ 17,92
020	Dépenses Imprévues	- 293,78€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

N°12/12/06 Débat Orientation Budgétaire 2013

---

Monsieur Trouslard rappelle qu'il a été décidé lors du dernier comité d'augmenter le montant du fonds de concours à 0,16€ pour l'année 2013, et précise qu'un certain nombre de points doivent être débattus.

**FONCTIONNEMENT**

<i>DEPENSES</i>	<i>BP+DM 2012 - K €</i>	<i>CA12 provisoire K€ 02/12/2012</i>	<i>DOB 2013 K €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>116</i>	<i>53</i>	<i>123</i>
<i>Charges de Personnel et Fr Ass et élus</i>	<i>337</i>	<i>325</i>	<i>350</i>
<i>Programme d'opération</i>	<i>17 789</i>	<i>6 916</i>	<i>8 500</i>
<i>Restes à réaliser</i>			<i>3 300</i>
<i>Autres Charges</i>	<i>38</i>	<i>32</i>	<i>33</i>
<b>TOTAL</b>	<b>18 280</b>	<b>7 326</b>	<b>12 306</b>

<i>RECETTES</i>	<i>BP+DM 2012</i>	<i>CA 2012</i>	<i>DOB</i>
<i>Produits de gestion courante :</i>	<i>6 300</i>	<i>4 922</i>	<i>6 300</i>

<i>Dotations, subventions et participation</i>	5	7	15
<b>TOTAL</b>	<b>6 305</b>	<b>4 929</b>	<b>6 315</b>

### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES PRINCIPALES</b>	<b>BP+DM 2012</b>	<b>CA 2012</b>	<b>DOB</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91,5</b>	<b>6,95</b>	<b>7</b>
<b>RECETTES PRINCIPALES</b>	<b>BP+DM 2012</b>	<b>CA 2012</b>	<b>DOB</b>
<i>FCTVA</i>	0,50	0,48	1,00
<i>Amortissement</i>	13,5	13,52	8
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>9</b>

### **ANALYSE DES DEPENSES 2012 DES SMP**

collectivités	BP 2012+DM	DEPENSE AU 02/12/2012	Pourcentage de réalisation arrêté au 02/12/2012
SMPBC	232 950,00	41 687,11	18%
SMPBR	7 463 442,52	6 045 093,43	81%
SMPCE	971 302,81	515 855,39	53%
Ouest35	492 561,41	46 549,59	9%
SPIR	90 514,85	21 253,17	23%
SYMEVAL	1 115 057,54	245 083,18	22%
IAV	150 000,00	0	0%
<b>Total</b>	<b>10 515 829,13</b>	<b>6 915 521,87</b>	<b>66%</b>

### **PREVISIONS**

#### **Fonctionnement**

En plus des dépenses courantes du SMG, il est prévu de dépenses particulières pour l'organisation du salon de l'eau et des 20 ans du SMG35. De plus, des crédits seront alloués pour développer l'activité « observatoire de l'eau » du syndicat.

### ***Investissement***

Achat d'un ordinateur pour le bureau de Christian et nouveau logiciel comptable. A moyen terme, renouvellement d'un véhicule.

### **Programme d'opérations**

Un tableau des dépenses pour les 3 ans à venir est joint à la présente note, il est présenté et commenté.. On peut noter que le bilan recettes-dépenses sur les 3 ans accuserait un déficit maximum de 8M€ (pour une trésorerie actuelle de +10M€).

Une discussion s'engage sur le non suivi des niveaux des nappes phréatiques et des problèmes qui pourraient en découler sur la gestion de la ressource en eau. Plusieurs élus s'interrogent sur la nécessité de mettre en place un service capable d'alerter les autorités. Il est demandé au service de voir comment le SMG pourrait contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement de chaque captage et donc à une meilleure utilisation dans le temps.

Le comité prend acte que le DOB a bien eu lieu

---

N°12/12/07 Loi Warsmann (non facturation des fuites)

---

Au vu de la nouvelle législation sur la prise en charge des fuites après compteur. Et afin de lever toute ambiguïté par rapport à la réglementation le SMG a décidé d'écarter sa part lorsque les conditions décrites dans la loi du 17 mai 2011 (modifiant notamment l'article L2224-12-4 du CGCT) et dans son décret d'application du 24 septembre 2012 sont réunies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION TECHNIQUE**

---

N°12/12/08 PPC : Délais maximum d'intervention du SMG après DUP (complément au règlement financier)

---

Le SMG35 intervient financièrement sur la mise en œuvre des PPC après DUP. En cohérence avec l'agence de l'eau, le comité décide de définir les délais suivants, à compter de l'année de l'arrêté instituant les périmètres :

- 5 ans pour la majorité des dépenses (phase administrative, travaux, indemnités,...)
- 10 ans pour les achats de terrain et les boisements

Il a été précisé que ces délais pourront être revus individuellement en cas de procédure judiciaire et uniquement pour les dépenses qui s'y rapportent. Et que pour les captages ayant déjà leur arrêté depuis plus de 5 ans (grande majorité), les collectivités auront encore toute l'année 2013 pour demander les subventions du SMG.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La liaison Férel-Rennes a connu de nombreux rebondissements depuis son apparition au schéma départemental de 2000. Réaffirmé dans le schéma de 2007, son rôle a toutefois été modifié puisqu'il est passé d'un complément de besoins du bassin rennais au secours de l'ensemble du département. Aujourd'hui un rôle complémentaire vient s'ajouter : l'apport d'eau traitée à Férel depuis Villejean en période de pointe (juillet-août). Ceci est rendu possible grâce aux investissements réalisés dans le cadre du schéma pour le bassin rennais qui permettent notamment d'assurer un stockage maximum dans la Chèze en période estivale. L'IAV est en pleine réflexion sur l'avenir de son usine de Férel (amélioration du traitement, sécurisation, augmentation de sa capacité,...). La réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche entre Sixt sur Aff et Rennes permettra de répondre en grande partie aux 2 derniers points et ainsi d'éviter notamment d'augmenter la capacité de l'usine (qui ne servirait que quelques jours par an). Cette liaison qui fonctionnera donc dans les 2 sens participera ainsi à une sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les 3 départements du 44, 56 et 35 en limitant l'investissement de chaque collectivité et en optimisant le fonctionnement des différentes usines. Dans sa délibération de juin 2009, le comité du SMG en plus d'approuver le principe de la réalisation de cette liaison, indiquait 2017 comme date de réalisation de la troisième tranche. Au vu des délais nécessaires à la finalisation et à la réalisation d'un tel projet, il est plus que temps de lancer les études pour être prêts fin 2017. Un rétro planning est présenté au comité. Dans un premier temps, il est demandé aux élus d'autoriser le service à travailler sur le dossier afin d'établir un programme d'opération et de retenir le maître d'œuvre pour la fin 2013.

Une discussion s'engage. Monsieur Salmon s'interroge la nécessité de précipiter la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche. Il explique que le SMPBR a réalisé de gros travaux sur son territoire et ne voit pas l'intérêt d'aller chercher de l'eau sur un autre territoire ; il se pose également des questions sur la qualité de l'eau.

Monsieur Labbé rappelle l'histoire de la décision de réaliser une interconnexion avec l'IAV (suite au refus de construction de nouveaux barrages à l'ouest du département). Il explique qu'à ce jour le secteur de l'Ouest du département n'est toujours pas sécurisé. Il précise que cette canalisation permettra également de mettre en œuvre une véritable gestion de la ressource.

Monsieur Trochu indique que si la situation est actuellement confortable pour le bassin Rennais, elle reste cependant critique sur l'ensemble du département. Notamment sur la vilaine amont où lors des dernières années, de nombreuses dérogations ont été demandées pour les débits.

Monsieur Fauvel explique que le SMG35 doit prendre une décision car l'IAV réfléchit au dimensionnement de son usine de production d'eau potable. Cette canalisation permettra d'éviter de réaliser une extension de l'usine actuelle qui n'aurait d'utilité que quelques jours par an et précisément dans les moments creux du SMPBR.

Monsieur Sieller indique qu'il est impératif de commencer à réfléchir sur les études nécessaires à la réalisation de cette canalisation.

Monsieur Hervé souligne que cette canalisation est un projet d'intérêt interdépartemental. Monsieur Fauvel confirme les intérêts partagés avec les départements du Morbihan et de Loire Atlantique, avec un fonctionnement dans les 2 sens. Il soumet la décision au vote.

Le comité décide de lancer les études de la 3<sup>ème</sup> tranche entre Férel et Rennes et demande au service d'étudier les points suivants : définition des besoins et du futur mode de fonctionnement en collaboration avec les différents SMP (globaux et de chaque collectivité raccordée) ; définition des différents points de raccordement ; réalisation d'un pré-tracé qui tiendra compte des principales contraintes (cours d'eau, voies ferrées, grands axes routiers, zones naturelles, urbanisme...) ; recherche des financements ; définition avec ouest35 du devenir de son feeder actuel.

Le groupe de travail constitué en 2009 est réactivé. Une première réunion aura lieu en mars.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés, moins une abstention de M. Salmon.

---

#### N°12/12/10 PPC : Bilan 2011

---

Le SMG assure une assistance technique auprès des différents maîtres d'ouvrage du département pour le suivi des prescriptions des périmètres de protection. Cyril Rouault, en charge de cette mission, présente le bilan pour l'année 2011 et une évolution de 2010 à 2012. 59 suivis ont été effectués en 2011. Globalement, on constate une baisse des infractions constatées et surtout une baisse de la moyenne par suivi : on est passé de 4,1 à 2,2 (de 2010 à 2012).

---

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

---

#### N°12/12/11 Carrefours de l'eau, 20 ans du SMG

---

Malika Paulik présente un état d'avancement de ces dossiers. Tout se présente bien pour les carrefours de l'eau, le SMG étant le coordinateur des 5 SDAEP. Il est prévu de fêter les 20 ans fin septembre-début octobre, après le comité. Un effort est fait pour que les supports créés à ces occasions puissent resservir ultérieurement (expos ou site internet).

Prochaines dates :

-bureau : 22 janvier 2013 à 9h30

-comité : 05 février 2013 à 9h30

La séance est levée à 12h20